



# CONDITIONS ET TARIFS DES SERVICES BANCAIRES ET OPÉRATIONS

AUX PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ | 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2011

## EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Conformément aux engagements CCSF du 21/09/2010 adoptés par l'ensemble des banques, liste des 10 produits courants (extrait standard des tarifs).

Les produits ci-dessous s'entendent hors offres groupées de services et hors tarifs promotionnels ou spécifiques à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Service permettant de gérer ses comptes sur l'internet <b>(Direct Ecureuil Pro par Internet)</b>	Abonnement au service : <b>4,00 €/mois</b> (hors coût fournisseur d'accès) • soit 48,00 €/an
Service d'alertes sur compte par SMS <b>(AlertEcureuil Pro)</b> le forfait inclut 40 sms maxi/mois, au-delà 0,20 €/sms	Abonnement au service : <b>5,00 €/mois</b> (hors coût fournisseur d'accès) • soit 60,00 €/an
Carte de paiement internationale à débit différé <b>(CB Visa Business à débit différé)</b>	Cotisation annuelle : <b>43,00 €/an</b>
Carte de paiement internationale à débit immédiat <b>(CB Visa Business à débit immédiat)</b>	Cotisation annuelle : <b>34,80 €/an</b>
Carte de paiement à autorisation systématique <b>(Visa Sensea Pro)</b>	Cotisation annuelle : <b>35,50 €/an</b>
<b>Retrait d'espèces</b> en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro	<b>0,90 €/retrait</b> (à partir du 4 <sup>e</sup> retrait par mois)
<b>Virement</b> SEPA occasionnel <b>externe</b> dans la zone euro	Ordre initié en agence : <b>3,57 €/virement</b> Ordre passé par Internet : <b>gratuit</b>
<b>Frais de prélèvement</b>	Mise en place d'une autorisation de prélèvement : - <b>organismes publics et assimilés : gratuit</b> - <b>autres organismes* : 5,00 €</b> Par prélèvement : <b>gratuit</b>
<b>Commission d'intervention</b>	<b>8,98 €/opération</b> avec un plafond de 26,94 €/jour
<b>Assurance perte ou vol des moyens de paiement Pro Plus</b>	<b>20,30 €/an</b>

\* Organismes financiers, organismes d'assurances.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/01/2011.

La Caisse d'Épargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- A toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés.

Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès de votre conseiller ou la consulter sur [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup>.

- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte de dépôt dans le cadre d'une offre groupée de Services ou à l'unité.

Votre Agence Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

La Caisse d'Épargne n'applique pas de date de valeur à l'exception des remises de chèques pour lesquelles une date de valeur de J+1 jour ouvré est prise en compte du fait des délais techniques de traitement.

Nota : les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (19,60 % au 01/01/2011).

(1) Coût de la communication selon les conditions de votre fournisseur d'accès Internet.

## 1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

### L'offre multiservice pour les professionnels

Convention Libre Convergence	4
Convention Franchise & Vous	4
Convention Labellis	5
Convention Auto Entrepreneur	5

### L'offre multiservice pour les associations

Forfait associatis Essentiel	6
------------------------------	---

## 2 LES CARTES

### Les cartes

Les cotisations cartes	7
Les autres services	7
Les opérations par carte	8
Retrait d'espèces par carte	8
Les paiements par carte	8

## 3 LE COMPTE COURANT

### La gestion courante

La tenue de compte	9
La vie du compte	9
Les principales conditions de dates de valeur	10

### Les services associés

Pour les professionnels	10
Pour les associations	10

### Les opérations courantes

Les opérations de caisse	11
Les opérations sur le compte	11
Les opérations par carte	11
Les virements et les prélèvements	12
Les titres interbancaires de paiement	12
Les autres opérations	12

### Les opérations de portefeuille

Les effets domiciliés	13
Les remises d'effets de commerce à l'encaissement ou à l'escompte	13
Les autres opérations	13

### Les échanges de données informatisés

Les échanges de données par fichier télétransmis	13
--	----

Datalis	13
---------	----

La Convention Datalis Expert-comptable	13
--	----

Les incidents de fonctionnement	13
---------------------------------	----

Rejet de chèque	14
-----------------	----

Rejet de prélèvement	14
----------------------	----

Les oppositions	14
-----------------	----

## 4 LA BANQUE À DISTANCE ET LES AUTRES SERVICES

### La banque à distance DirectEcoreuil Pro

Abonnement à l'ensemble des services	15
AlertEcoreuil Pro	15
Relevé numérique	15
Les autres services	15

## 5 LA MONÉTIQUE ACCEPTEUR

### La location de terminal de paiement électronique

Frais de dossier	17
Contrat de location sur 48 mois	17
La location d'éditeur lecteur de chèque	18
Les autres services	18

## 6 LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET LA CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE

SP Plus	19
---------	----

Le certificat électronique Certiceo	19
-------------------------------------	----

## 7 LES CRÉDITS AUX PROFESSIONNELS

Les découverts	20
La cession de créances Dailly	20
Escompte d'effets de commerce	20
Le crédit express pro	20
Le crédit d'investissement	21
Le crédit-bail	21
Les engagements par signature	21
Les autres services liés au crédit	21

## 8 LES PLACEMENTS

Les titres	
Droits de garde	23
Les ordres de Bourse	
En agence	23
Par téléphone	23
Par Internet	23
Service Règlement Différé	23
Les opérations sur l'or	23
Les services de gestion privée/gestion de fortune	24

## 9 LES ASSURANCES ET L'ÉPARGNE SALARIALE

Les assurances - Assurance dommages	25
L'épargne salariale - Box Office	
Plan d'Épargne Entreprise	25
Plan d'Épargne Retraite	25
Contrat d'Assurance vie	
Ecureuil Retraite Pro	25
Pro-T-G	25

## 10 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Les virements internationaux	
Virements émis vers l'étranger	26
Virements reçus de l'étranger	26
Paiement de chèque émis à l'étranger tirés par nos clients	26
Encaissement de chèque payable à l'étranger, remis par nos clients	27
Paiement d'effet simple domicilié sur notre établissement	27
Encaissement d'effet simple payable à l'étranger	27
Opérations liées au compte en devise	28
Services liés aux opérations internationales	28

## 11 LE LEXIQUE

Lexique	29-31
---------	-------

## 12 LES NUMÉROS UTILES ET VOS RELATIONS AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE

Numéros utiles	32
Relations avec la Caisse d'Épargne	33

### ■ L'OFFRE MULTISERVICE POUR LES PROFESSIONNELS

#### Convention Libre Convergence (artisans, commerçants)

Offre multiservice "l'Essentiel des services" autour d'un compte courant rémunéré comprenant :

- Chéquier
- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(1)</sup>
- Relevé de compte mensuel
- Direct Ecureuil Pro (service de banque à distance)
- Carte Visa Business<sup>(2)</sup>
- Sécurexpress<sup>(1)</sup> (dépôt express sécurisé de la recette professionnelle)
- Service rémunération (1 % dès le 1<sup>er</sup> euro jusqu'à 10 000 € de solde créditeur)
- Frais de tenue de compte

Coût de l'Essentiel des services :

- |  |              |
|--|--------------|
| • Sans carte bancaire                          | 21,00 €/mois |
| • Avec Carte Visa Business <sup>(2)</sup>      | 24,00 €/mois |
| • Avec Carte Visa Gold Business <sup>(2)</sup> | 27,00 €/mois |

#### Convention Franchise & Vous (professionnels franchisés)

Offre multiservice "l'Essentiel des services" autour d'un compte courant rémunéré comprenant :

- Chéquier
- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(1)</sup>
- Relevé de compte mensuel
- Direct Ecureuil Pro (service de banque à distance)
- Carte Visa Business<sup>(2)</sup>
- Sécurexpress<sup>(1)</sup> (dépôt express sécurisé de la recette professionnelle)
- Service rémunération (1 % dès le 1<sup>er</sup> euro jusqu'à 10 000 € de solde créditeur)
- Frais de tenue de compte

Coût de l'Essentiel des services :

- |  |              |
|--|--------------|
| • Sans carte bancaire                          | 21,00 €/mois |
| • Avec Carte Visa Business <sup>(2)</sup>      | 24,00 €/mois |
| • Avec Carte Visa Gold Business <sup>(2)</sup> | 27,00 €/mois |

\*\* Certains services inclus dans la convention peuvent être soumis à la TVA.

(1) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances (voir conditions générales ou notice d'information. Tarif en vigueur au 01/01/2011).

(2) Intègre la fonction porte-monnaie électronique Moneo.  
Utilisation optionnelle selon choix du client sans surcoût.

# LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

1

## Convention Labelis (professions libérales)

Offre multiservice "l'Essentiel des services"

autour d'un compte courant rémunéré comprenant :

- Chéquier
- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(1)</sup>
- Relevé de compte mensuel
- Direct Ecureuil Pro (service de banque à distance)
- Épargne automatique Eparfix ou Eparplus
- Carte Visa Business<sup>(2)</sup>
- Sécurepress<sup>(1)</sup> (dépôt express sécurisé de la recette professionnelle)
- Service rémunération (1 % dès le 1<sup>er</sup> euro jusqu'à 10 000 € de solde créditeur)
- Frais de tenue de compte

Coût de l'Essentiel des services :

- |  |                |
|--|----------------|
| • Sans carte bancaire                          | 21,00 €**/mois |
| • Avec Carte Visa Business <sup>(2)</sup>      | 24,00 €**/mois |
| • Avec Carte Visa Gold Business <sup>(2)</sup> | 27,00 €**/mois |

## Convention Auto Entrepreneur

Offre multiservice "l'Essentiel des services"

autour d'un compte courant rémunéré comprenant :

- Chéquier
- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(1)</sup>
- Relevé de compte mensuel
- Direct Ecureuil Pro (service de banque à distance)
- Service rémunération (0,50 % dès le 1<sup>er</sup> euro jusqu'à 2 500 € de solde créditeur)
- Frais de tenue de compte
- Commission de mouvement

Coût de l'Essentiel des services 6,00 €\*\*/mois

\*\* Certains services inclus dans la convention peuvent être soumis à la TVA.

(1) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances (voir conditions générales ou notice d'information. Tarif en vigueur au 01/01/2011).

(2) Intègre la fonction porte-monnaie électronique Moneo.  
Utilisation optionnelle selon choix du client sans surcoût.

## LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

### ■ L'OFFRE MULTISERVICE POUR LES ASSOCIATIONS

#### **Forfait Associatis Essentiel** (Associations de Proximité)

Offre multiservice autour d'un compte courant rémunéré comprenant :

- Chéquier
- Assurance Moyens de Paiement Pro<sup>(1)</sup>
- Relevé de compte mensuel
- Direct Ecureuil Pro (service de banque à distance)
- Protection et assistance juridique Associatis
- Service rémunération (0,50 % jusqu'à 2 500 € de solde créditeur puis 1 % jusqu'à 10 000 €)
- Frais de tenue de compte

Coût du Forfait Associatis Essentiel :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Cotisation sans carte                           | 6,00 €/mois |
| • Cotisation avec carte de retrait Association    | 7,00 €/mois |
| • Cotisation avec carte Visa Electron Association | 8,00 €/mois |

(1) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances (voir conditions générales ou notice d'information. Tarif en vigueur au 01/01/2011).

# LES CARTES

# 2

## ■ LES CARTES

### Les cotisations cartes pour les professionnels

Carte Visa Gold Business <sup>(2)</sup>	
• A débit différé	123,00 €/an
• A débit immédiat	116,00 €/an
Carte Visa Business <sup>(2)</sup>	
• A débit différé	43,00 €/an
• A débit immédiat	34,80 €/an
Carte Visa Sensea Pro <sup>(2)</sup>	35,50 €/an
Service Global Affaires (abonnement annuel au service)	150,00 €/an
• Carte Visa Gold Affaire <sup>(2)</sup>	120,00 €/an/carte
• Carte Visa Affaire <sup>(2)</sup>	50,00 €/an/carte

### Les cotisations cartes pour les associations

Carte Visa Electron Association <sup>(2)</sup>	27,00 €/an
Carte de retrait Association <sup>(2)</sup>	16,00 €/an
Renouvellement exceptionnel d'une carte association	5,03 €/an

### Les autres services

Réédition du code confidentiel	8,56 €
Renouvellement d'une carte avant échéance	
• Carte Bleue Visa	9,77 €
• Autre carte	5,03 €
Frais de réclamation non justifiée sur paiement CB	37,81 €
Modification du plafond de paiement de la carte	<b>Gratuit</b>
Frais d'opposition carte par la banque (en cas d'utilisation abusive de votre carte par vous-même)	34,28 €
Frais de capture suite à utilisation de la carte après opposition pour usage abusif - maximum de perception	187,52 €

(2) Intègre la fonction porte-monnaie électronique Moneo. Utilisation optionnelle selon choix du client sans surcoût.

### ■ LES OPÉRATIONS PAR CARTE

#### Retraits d'espèces par carte

Retraits en euros dans une Caisse d'Épargne ou une autre banque située dans l'UE (Union Européenne) :

- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque : **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque 6,69 €

Retraits en devises :

- Frais par retrait d'espèces aux DAB autres banques
  - Commission proportionnelle 2,80 %
  - Commission fixe 3,42 €
- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence
  - Commission proportionnelle 2,80 %
  - Commission fixe 6,69 €

#### Paiements par carte (la carte est émise par votre Caisse d'Épargne)

Paiement en euros dans l'UE (Union Européenne) **Gratuit**

Paiement en devises :

- Commission proportionnelle 2,80 %
- Maximum de perception 6,69 €

# LE COMPTE COURANT

# 3

## ■ LA GESTION COURANTE

### La tenue de compte

Compte courant Professionnels	
• Frais de tenue de compte (hors forfaits) à partir de	39,00 €/trimestre
• Commission de mouvement	0,05 %
Compte courant Associations de Proximité	
• Frais de tenue de compte (hors forfaits) à partir de	5,00 €/trimestre
• Commission de mouvement	0,05 %

### La vie du compte

Relevé de compte multiproduit (frais imputés trimestriellement)	
• Périodicité mensuelle	<b>Gratuit</b>
• Périodicité quinzaine	4,80 €/trimestre soit 19,20 €/an
• Périodicité décadaire	6,00 €/trimestre soit 24,00 €/an
• Périodicité quotidienne	48,00 €/trimestre soit 192,00 €/an
Remise de chèquiers en agence <b>Gratuit</b>	
Frais d'envoi de chéquier à domicile (frais de poste inclus)	
• Envoi simple	2,57 €
• Envoi en recommandé avec accusé de réception	8,40 €
Fusion de comptes 50,00 €/trimestre <sup>(1)</sup>	
Édition échelle intérêts compte/fusion 10,00 €/échelle	
Édition échelle intérêts détaillée compte/fusion 20,00 €/échelle	
Clôture du compte <b>Gratuit</b>	
Édition de RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) <b>Gratuit</b>	
Récapitulatif annuel de frais <b>Gratuit</b>	

(1) Prestation facturée, le cas échéant, dans le cadre des frais de tenue de compte.

**Les principales conditions de dates de valeur**

	crédit	débit
Espèces	J	J
Chèques (compensables en France)	J+1	J
Chèques de banque		J
Chèque Emploi Service Universel (CESU)	J+7	
Effets de commerce (délai de remise avant échéance 15 jours)	E+4	E
Virements internes Caisse d'Epargne Rhône Alpes	J	J
Virements interbancaires		J
Prélèvements	J	J

J : date de comptabilisation, jour(s) ouvré(s).

E : date de l'échéance ou échéance reportée, jour(s) ouvré(s).

**■ LES SERVICES ASSOCIÉS****Pour les professionnels**

Assurance Moyens de Paiement Pro	16,30 €/an
Assurance Moyens de Paiement Pro Plus	20,30 €/an
Sécorexpress	
(dépôt express sécurisé de la recette professionnelle, assurance incluse)	51,80 € <sup>(2)</sup> /an
Carte de dépôt Sécorexpress (carte supplémentaire ou refabrication)	8,10 €* <sup>•</sup>
Opposition sur carte Sécorexpress	14,00 €* <sup>•</sup>
Réédition de code confidentiel	8,56 €* <sup>•</sup>
Offre de paiement "N fois sans frais"	
• Droit d'entrée 1 <sup>ère</sup> année	77,74 €
• Paiement en 3 fois	3,00 %
• Paiement en 4 fois	3,30 %
• Chargement logiciel	30,00 €/logiciel
Domilis Pro	<b>Gratuit</b>
Epargne automatique Éparfix ou Éparplus	0,80 €/mois soit 9,60 €/an

**Pour les associations**

Sécorexpress Association	
• Première carte	<b>Gratuit</b>
• Deuxième carte sur un même compte	18,30 €/an* <sup>•</sup>
• Renouvellement exceptionnel d'une carte	5,03 € <sup>(2)</sup>

\* Cette prestation est soumise à la TVA au tarif en vigueur (19,6 % au 01/01/2011).

(2) Certains services inclus dans la prestation peuvent être soumis à la TVA.

## LE COMPTE COURANT

# 3

Rédition de code confidentiel	8,56 €*
Opposition sur carte Sécurexpress	14,00 €*
Assurance Associatis (RC et MRH <sup>(1)</sup> )	nous consulter
Protection et assistance juridique	5,00 €/mois
Assurance Moyens de Paiement Pro	16,30 €/an
Sécurexpress (assurance incluse)	51,80 €/an

### ■ LES OPÉRATIONS COURANTES

#### Les opérations de caisse

Versement en espèces (hors dépôt monnaie)	<b>Gratuit</b>
Remise de monnaie dépôt avec reconnaissance différée	
• Pièces triées en sac	<b>Gratuit</b>

#### Les opérations sur le compte

Frais d'émission d'un chèque de banque	12,95 €
Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliataire)	4,74 €
Remise de chèque compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré <sup>(2)</sup> (J : date de comptabilisation)	<b>Gratuit</b>

#### Les opérations par carte (la carte est émise par votre Caisse d'Epargne)

Retraits en euros dans une Caisse d'Epargne ou une autre banque située dans l'UE (Union Européenne) :	
• Frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne	<b>Gratuit</b>
• Frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets d'une autre banque	<b>Gratuit</b>
• Retrait cash/retrait d'espèces aux guichets avec carte bancaire	6,69 €
Retraits à l'étranger en e (hors UE) ou en devises	
• Frais par retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets	
Commission proportionnelle	2,80 %
Commission fixe	3,42 €

\* Cette prestation est soumise à la TVA au tarif en vigueur (19,6 % au 01/01/2011).

(1) RC = responsabilité civile - MRH = multirisque habitation.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

# 3

## LE COMPTE COURANT

• Frais par retrait d'espèces aux guichets	
Commission proportionnelle	2,80 %
Commission fixe	6,69 €
Paielement en euros dans l'UE (Union Européenne)	<b>Gratuit</b>
Paielement en € (hors UE) ou en devises	
• Commission proportionnelle	2,80 %
• Maximum de perception	6,69 €

### Les virements et les prélèvements

Virement vers un compte Caisse d'Épargne

• Occasionnel	<b>Gratuit</b>
• Permanent	<b>Gratuit</b>

Virement occasionnel vers une autre banque et virement SEPA

(frais par virement occasionnel automatisable émis dans l'UE)

• Au guichet de l'agence ou par téléphone	3,57 €
• Par Internet	<b>Gratuit</b>

Virement permanent vers un autre établissement bancaire

• Au guichet de l'agence ou par téléphone	0,63 €/virement
• Par Internet	<b>Gratuit</b>

Ordre de virement télétransmis (Datalis<sup>(1)</sup>, e-remises<sup>(1)</sup>)

• Prise en charge de support	<b>Gratuit</b>
• Coût par opération	0,15 €/virement

Virement de trésorerie en valeur compensée (VSOT) au profit d'une autre banque

• VSOT télétransmis (Datalis <sup>(1)</sup> )	4,00 €
• VSOT manuel	7,60 €

Prélèvements extérieurs

• Frais de mise en place d'une autorisation de paiement	
• organismes publics et parapublics, associatifs	<b>Gratuit</b>
• autres organismes	5,00 €

Ordre de prélèvement extérieur

• Datalis <sup>(1)</sup> , e-remises <sup>(1)</sup>	
Coût par opération	0,25 €

**Les titres interbancaires de paiement (TIP)**

nous consulter

### Les autres opérations

Rejet opération émise par Datalis <sup>(1)</sup> ou e-remise <sup>(1)</sup>	6,00 €/opération
---	------------------

(1) Abonnement en supplément.

# LE COMPTE COURANT

# 3

## ■ LES OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE

### Les effets domiciliés

Règlement par effet de commerce LCR/papier	<b>Gratuit</b>
--	----------------

### Les remises d'effets de commerce à l'encaissement ou à l'escompte (LCR/BOR)

• Effets télétransmis <sup>(1)</sup>	
Coût par effet	0,30 €
• Effets papier	
Coût par effet	6,00 €

### Les autres opérations

Évènement sur effet (effet réclamé, prorogé, modifié, demande de sort, impayé)	12,50 €
Effet domicilié rejeté	16,50 €

## ■ LES ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉS

### Échange de données par fichier télétransmis (Datalis<sup>(1)</sup>)

ou par connexion internet (e-remises<sup>(1)</sup>) (norme Etebac 3)

Accès au compte de l'entreprise et opérations télétransmises	
• Frais d'ouverture de dossier	<b>Gratuit</b>
• Abonnement au service	
Sens client-banque (sens aller)	à partir de 11,00 €/mois
Sens client-banque et banque-client (sens aller-retour)	à partir de 33,00 €/mois

**Datalis** (norme Etebac 5)<sup>(1)</sup> nous consulter

### La convention Datalis expert-comptable

Téléchargement de relevé de compte client  
(télétransmis par connexion informatique)

• Frais d'ouverture de dossier	<b>Gratuit</b>
• Abonnement au service (sens banque-client)	
Pour les 10 premiers comptes à partir de	25,00 €/mois
Par tranche de 10 comptes supplémentaires à partir de	15,00 €/mois

## ■ LES INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Par opération	8,98 €
• Dans la limite d'un plafond journalier de	26,94 €

(1) Abonnement en supplément.

**Rejet de chèque**

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :

- Les frais de dossier
- La commission d'intervention
- Les frais de chèque impayé
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plate-forme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire
- Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- La déclaration BDF (Banque de France)
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- Les frais de blocage de provision pour régularisation
- Les frais de délivrance du certificat de non-paiement
  - Chèque inférieur ou égal à 50 € 30,00 €
  - Chèque supérieur à 50 € 50,00 €
    - frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €

**Rejet de prélèvement**

Forfait de frais par prélèvement rejeté pour défaut de provision

(y compris commission d'intervention)

- Prélèvement inférieur ou égal à 20 €
  - Frais dans la limite du montant rejeté avec un maximum de 20,00 €
- Prélèvement supérieur à 20 € 20,00 €
  - frais dans la limite d'un plafond journalier de 40,00 €

**■ LES OPPOSITIONS**

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	16,95 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	22,95 €
Frais de blocage de carte suite à perte, vol, usage frauduleux	<b>Gratuit</b>
Révocation échéance(s) de prélèvement	<b>Gratuit</b>
Retrait de consentement sur autorisation de prélèvement	16,95 €

# LA BANQUE A DISTANCE ET LES AUTRES SERVICES

4

## ■ LA BANQUE À DISTANCE

### DIRECT ECUREUIL PRO

#### Abonnement à l'ensemble des services

Dans le cadre d'une offre groupée	<b>Gratuit</b>
Hors offres groupées	4,00 €/mois soit 48,00 €/an
Facturation à l'utilisation	
• DirectEcoreuil par téléphone <sup>(1)</sup>	0,15 €/mn
• DirectEcoreuil sur votre téléphone mobile <sup>(1)</sup>	coût de votre opérateur
• DirectEcoreuil sur Internet	coût de votre fournisseur d'accès

#### AlertEcoreuil Pro (service d'alerte par SMS)

Canal mail : forfait mensuel	5,00 €/mois soit 60,00 €/an
Canal sms : forfait mensuel	
• De 40 sms maxi	5,00 €/mois
• Au delà du forfait	0,20 €/sms
Direct Ecoreuil Mobile Pro	<b>Gratuit</b>

#### Relevé numérique

**Gratuit**

## ■ LES AUTRES SERVICES

Recherche de document, attestations	
• Frais de recherche de document de moins d'un an	14,63 €
• Frais de recherche de document de plus d'un an	30,16 €
• Frais de recherche pour attestation de situation de compte (ISF)	
• sur année en cours	39,24 €
• sur année antérieure	72,89 €
Recherches complexes (à partir de 3 documents sur moins d'un an ou de 2 documents sur plus d'un an)	33,64 €/heure
Délivrance d'une attestation	12,32 €
Photocopie supplémentaire de document	0,77 €
Photocopie de document	1,20 €
Envoi simple de document <sup>(2)</sup>	5,10 €
Information annuelle à la demande des commissaires aux comptes	68,00 €*

\* Cette prestation est soumise à la TVA au tarif en vigueur (19,6 % au 01/01/2011).

(1) Plus surcoût éventuel de votre opérateur téléphonique.

(2) Frais de poste inclus.

## Coffre-fort

- |   |             |
|---|-------------|
| • Frais de location de coffre-fort (selon contenance) à partir de | 60,00 €/an* |
| • Renouvellement de carte de contrôle d'accès                     | 5,07 €*     |
| • Ouverture forcée suite à perte de clé                           | 428,23 €*   |

## Saisie /Avis à Tiers Détenteur

- |   |         |
|---|---------|
| • Frais par saisie-attribution, saisie conservatoire, saisie sur valeurs mobilières, saisie des coffres-forts | 77,70 € |
| • Frais par avis à tiers détenteur, opposition administrative, paiement direct de pension alimentaire         | 77,70 € |
| • Opposition administrative<br>10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite de                          | 77,70 € |

## Dossier en contentieux

- |   |                |
|---|----------------|
| • Compte débiteur/Prêt impayé (hors Scrivener)  |                |
| • frais de lettre de relance (envoi simple <sup>(4)</sup> )                                     | 8,91 €         |
| • mise en demeure (envoi recommandé avec AR <sup>(4)</sup> )                                    | 22,42 €        |
| • frais de dossier contentieux  | 84,10 €        |
| • Déclaration au Fichier national des incidents de paiement des crédits aux particuliers (FICP) | frais de poste |

\* Cette prestation est soumise à la TVA au tarif en vigueur (19,6 % au 01/01/2011).

(4) Frais de poste inclus.

Tarifification susceptible d'évoluer en cours d'année en fonction des offres constructeurs

## ■ LA LOCATION DE TERMINAL DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

### Frais de dossier :

- |                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| • Équipement "classique"          | 38,00 €* |
| • Équipement complexe / GPRS / IP | 50,00 €* |

### Contrat de location sur 48 mois :

#### Solutions de paiement classique

- |  |              |
|--|--------------|
| • Location d'un TPE fixe/filaire sans PIN-PAD avec un logiciel CB paiements de proximité à partir de       | 9,00 €/mois  |
| • Location d'un TPE fixe/filaire avec PIN-PAD avec un logiciel CB paiements de proximité à partir de       | 13,00 €/mois |
| • Location d'un TPE mobile/portable infrarouge avec un logiciel CB paiements de proximité à partir de      | 15,00 €/mois |
| • Location d'un TPE mobile/portable à liaison radio avec un logiciel CB paiements de proximité à partir de | 17,00 €/mois |

#### Solutions de paiement GPRS

- |  |              |
|--|--------------|
| • Location d'un TPE fixe/filaire GMS/GPRS paiements de proximité à partir de                                       | 22,00 €/mois |
| • Location d'un TPE fixe/filaire GMS/GPRS avec clavier client lecteur de cartes paiements de proximité à partir de | 25,00 €/mois |
| • Location d'un TPE mobile/portable GMS/GPRS haut de gamme de cartes paiements de proximité à partir de            | 30,00 €/mois |
- Le loyer inclut la carte SIM, l'abonnement au réseau GPRS et les communications téléphoniques monétiques du terminal (forfait illimité)

#### Solutions de paiement destinées aux professionnels de santé

- |  |              |
|--|--------------|
| • TPE mobile/portable autonome, équipement permettant de réaliser et transmettre des feuilles de soins électroniques sans autre équipement informatique au cabinet comme en visite à domicile à partir de                      | 19,00 €/mois |
| • TPE mobile/portable connecté à un micro-ordinateur, destiné aux professionnels de santé déjà dotés d'un équipement informatique gérant les feuilles de soins électroniques au cabinet comme en visite à domicile à partir de | 21,00 €/mois |

\* Cette prestation est soumise à la TVA au tarif en vigueur (19,6 % au 01/01/2011).

- TPE sédentaire filaire connecté à un micro-ordinateur, destiné aux professionnels de santé sédentaires déjà dotés d'un équipement informatique gérant les feuilles de soins électroniques à partir de 19,00 €/mois  
Cet équipement nécessite de souscrire un contrat annexe auprès de la société SEPHIRA

#### Solutions de paiement IP (Internet Protocol)

- Frais d'installation 150,00 €\*
- Location d'un TPE fixe/filaire sans PIN PAD à partir de 15,00 €/mois
- Location d'un TPE fixe/filaire avec PIN PAD à partir de 20,00 €/mois
- Location d'un TPE mobile/portable à partir de 24,00 €/mois

#### ■ LA LOCATION D'ÉDITEUR LECTEUR DE CHÈQUE

- Location d'un ELC permettant la consultation FNCI et la connexion aux serveurs de garantie de paiement contrat de location 48 mois 15,00 €/mois

#### Frais d'ouverture de dossier de contrat de location monétique

- Au-delà de deux équipements commandés sur un même contrat CB, les frais de dossier sont perçus uniquement sur les deux premiers équipements

**Commission sur flux monétique** nous consulter

#### Option Moneo

**Location logiciel** (en complément de tarif de location de TPE) 1,00 €/an

#### Commission sur flux Moneo

- Commission proportionnelle 0,50 %
- ou
- Forfait annuel 60,00 €/an

#### ■ LES AUTRES SERVICES

##### Maintenance des TPE par échange express

- Si TPE vendu par la Caisse d'Épargne à partir de 60,00 €/an
- Si TPE non vendu par la Caisse d'Épargne à partir de 115,00 €/an  
(si le TPE est loué par la Caisse d'Épargne cette prestation est incluse dans le prix de location mensuelle)

##### Chargement d'un logiciel monétique spécifique

- TPE avec maintenance Caisse d'Épargne 30,00 €\*
- TPE sans maintenance Caisse d'Épargne 38,00 €\*

\* Cette prestation est soumise à la TVA au tarif en vigueur (19,6 % au 01/01/2011).

## LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET LA CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE

### ■ SP PLUS

Solution de paiement en ligne de la Caisse d'Épargne  
intégrée à votre site e-commerce

<b>Droit d'utilisation</b>	300,00 €/contrat
<b>Abonnement aux services de base</b>	20,00 €/mois + coût de la transaction*

Fonctionnalités incluses :

- Multi devises
- Paiements comptants
- Paiements récurrents (x fois, abonnement)
- Paiements par carte privative

### Coûts à la transaction

- Jusqu'à 100 transactions compris dans l'abonnement\*
- De 101 à 500 transactions 0,15 €/transaction
- Supérieur à 500 transactions nous consulter\*

### Services optionnels

- Relevé quotidien ou mensuel 5,00 €/mois
- Secret Plus 0,50 €/transaction
- Garantie de paiement 0,20 %/paiement garanti  
(paiements authentifiés, ID Tronic ou 3D Secure)

### ■ LE CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE CERTICEO

Certificat électronique d'authentification et de signature  
dans le cadre des échanges dématérialisés

- Abonnement annuel 60,00 €/an
- Clé USB à cryptoprocasseur (renouvellement exceptionnelle de la clé) 90,00 €\*

\* Cette prestation est soumise à la TVA au tarif en vigueur (19,6 % au 01/01/2011).

Les conditions appliquées par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes sont déterminées au cas par cas et tiennent compte notamment des caractéristiques de l'emprunteur, de la nature et de la durée du crédit, des modalités d'utilisation ainsi que de l'environnement monétaire. Les taux des prêts sont à disposition à votre agence.

### ■ LES DÉCOUVERTS

Découvert négocié	Euribor mensuel 3 mois + 6,5 %
Commission d'étude, d'instruction et de montage de dossier	
• Commission proportionnelle	1,00 %
• Minimum de perception	75,00 €/dossier
Découvert non autorisé / Dépassement de découvert	taux du découvert négocié + 3 %
La commission de plus fort découvert <sup>(1)</sup>	
• Commission proportionnelle à partir de	0,50 ‰
Conditions de barèmes	nous consulter

### ■ LA CESSION DE CRÉANCES DAILY

Mise en place de la convention cadre	40,00 €
Remise de bordereau de cession de créances	13,00 €/remise
• Cession de créances	
• créance notifiée	13,00 €/créance
• créance non notifiée	10,00 €/créance
Prorogation	13,00 €
Créance impayée	27,00 €/créance

### ■ ESCOMPTE D'EFFET DE COMMERCE

Commission proportionnelle	Euribor (1 mois) + 4,30%
• Nombre de jours minimum d'intérêts	10 jours
• Minimum d'intérêts perçus	10,00 €

### ■ LE CRÉDIT EXPRESS PRO

Crédit d'investissement affecté destiné aux artisans, commerçants, professions libérales et TPE avec accord sous 48 heures

Conditions de barèmes	nous consulter
Commission d'étude, d'instruction et de montage de dossier	
• Commission proportionnelle	1,00 %
• Minimum de perception	75,00 €/dossier

(1) Découvert en compte dans le cadre de besoins du client.

# LES CRÉDITS AUX PROFESSIONNELS

# 7

## ■ LE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT

Conditions de barèmes	nous consulter
Commission d'étude, d'instruction et de montage de dossier	
• Commission proportionnelle	1,00 %
• Minimum de perception	100,00 €/dossier

## ■ LE CRÉDIT-BAIL

Conditions de loyers	nous consulter
Commission d'étude, d'instruction et de montage de dossier	
• Commission proportionnelle	1,00 %
• Minimum de perception	100,00 €/dossier

## ■ LES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Caution bancaire émise par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes	
• Commission proportionnelle	2 %
• Minimum de perception	100,00 €/dossier
• Frais de dossier sur acte préétabli	36,43 €
• Frais de dossier sur acte spécifique	97,56 €
• Acte rectificatif	36,43 €

## ■ LES AUTRES SERVICES LIÉS AU CRÉDIT

Frais de modification contractuelle (en % du capital restant dû)	
Garantie/taux/objet/personne	
• Commission proportionnelle	1 %
• Minimum de perception	150,00 €
Frais de changement de support de prélèvement	6,00 €
Frais de délégation d'assurance	90,23 €
Frais de duplicata de tableau d'amortissement	18,09 €
Frais de relance d'échéance de prêt	11,00 €
Frais d'avenant par substitution d'assurance	1,00 % du CRD mini 280,00 €

**Autres services**

Frais de visite de chantier	96,00 € + frais réels
Frais d'estimation de biens	
• Commission fixe	190,00 € + frais réels
Frais de nantissement interne sur compte d'instruments financiers	60,00 €
Frais de nantissement externe sur compte d'instruments financiers	110,00 € + frais réels
Frais de nantissement fonds de commerce sous seing privé	75,00 € + frais réels
Frais de nantissement parts de SA	50,00 € + frais réels
Frais de nantissement parts de SARL/SNC	75,00 € + frais réels
Frais de nantissement parts de SCI/SCPI	100,00 € + frais réels
Frais de gage de matériels	75,00 € + frais réels
Frais de nantissement de contrat d'assurance (Groupe Caisse d'Épargne)	110,00 €
Frais de nantissement de contrat d'assurance (sauf Groupe Caisse d'Épargne)	210,00 €
Frais de signification par voie d'huissier	nous consulter
Frais de mainlevée hypothécaire ou autre garantie	50,00 € + frais réels
Frais de mainlevée de nantissement de fonds de commerce matériel, outillage	50,00 € + frais réels
Frais de gage de véhicule	50,00 € + frais réels
Frais de caution personne physique ou morale	80,00 €
Frais de promesse d'affectation hypothécaire	80,00 €
Frais d'hypothèque fluviale et maritime	100,00 € + frais réels
Frais pour blocage de compte courant	50,00 €
Frais d'acte de cessions de loyers	50,00 €
Frais d'opposition à la vente d'un fonds de commerce	75,00 € + frais réels

**■ LA CAUTION BANCAIRE**

Caution bancaire reçue par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

• Information annuelle aux cautions	
frais à la charge de l'emprunteur (par crédit cautionné)	15,50 €

# LES PLACEMENTS

## 8

### ■ LES TITRES

#### **Droits de garde** (hors valeurs Réseau Caisse d'Épargne)

Minimum de perception	33,45 €/an*
Commission proportionnelle	0,29 %*
Commission fixe par ligne	4,15 €*
Maximum de perception	237,15 €/an*

**Droits de garde** (valeurs Réseau Caisse d'Épargne) 26,00 €/an

### ■ LES ORDRES DE BOURSE

#### **En agence**

Commission proportionnelle	ordre < 5 000 €	1,40 %
	ordre > ou = 5 000 €	1,30 %
• Minimum de perception		18,30 €
Ordre non exécuté ou annulé		10,70 €

#### **Par Téléphone**

Commission proportionnelle	ordre < 5 000 €	1,00 %
	ordre > ou = 5 000 €	0,90 %
• Minimum de perception		13,70 €
Ordre non exécuté ou annulé		10,70 €

#### **Par Internet**

Commission proportionnelle	ordre < 5 000 €	0,40 %
	ordre > ou = 5 000 €	0,30 %
• Minimum de perception		7,00 €
Ordre non exécuté ou annulé		<b>Gratuit</b>

#### **Service Règlement Différé (SRD)**

Conditions en vigueur dans le cadre de l'offre spécifique "Compte Bourse Actif"

### ■ LES OPÉRATIONS SUR L'OR

#### Achat et vente

• Commission proportionnelle	2,00 %
• Minimum de perception	16,50 €

\* Cette prestation est soumise à la TVA au tarif en vigueur (19,6 % au 01/01/2011).

### ■ LES SERVICES DE GESTION PRIVÉE / GESTION DE FORTUNE

La tarification de la gestion privée est définie en fonction de la prestation choisie par le client

• Étude patrimoniale thématique	
• étude fiscale IRPP	mini 62,00 € - maxi 82,00 €* <sup>(1)</sup>
• étude fiscale ISF	mini 153,00 € - maxi 255,00 €* <sup>(1)</sup>
• étude successorale	mini 153,00 € - maxi 255,00 €* <sup>(1)</sup>
• étude prévoyance	mini 62,00 € - maxi 82,00 €* <sup>(1)</sup>
• Étude patrimoniale globale	
• commission de service	mini 360,00 €* <sup>(1)</sup>
• Convention Gestion Privée	
• abonnement à la convention	nous consulter* <sup>(1)</sup>
• Gestion sous mandat	nous consulter* <sup>(1)</sup>
• en OPCVM	
• en direct	
• Gestion conseillée	nous consulter* <sup>(1)</sup>
• commission annuelle dégressive en fonction des actifs confiés	mini 800,00 €/an* <sup>(1)</sup>
• Assurance vie Gestion Privée	nous consulter* <sup>(1)</sup>
• Investissement immobilier patrimonial	nous consulter* <sup>(1)</sup>
• Loi Scellier	
• LMP (Loueur Meublé Professionnel) et LMNP (Loueur Meublé Non Professionnel)	
• SCPI	

**Produits de défiscalisation** nous consulter\*<sup>(1)</sup>

**Étude transmission d'entreprise** nous consulter\*<sup>(1)</sup>

(1) Cette prestation est soumise à la TVA au tarif en vigueur (19,6 % au 01/01/2011).

# LES ASSURANCES, L'ÉPARGNE SALARIALE ET LA PRÉVOYANCE POUR LES PROFESSIONNELS

9

## ■ LES ASSURANCES

### ASSURANCE DOMMAGES

Protection Activité Professionnelle (PAP)

Contrat d'assurance qui garantit les conséquences financières liées à l'indisponibilité du dirigeant ou à la perte de l'outil de travail (société de moins de 10 salariés) à partir de

27,94 €/mois

## ■ L'ÉPARGNE SALARIALE - BOX OFFICE

### PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Dans le cadre de la loi relative à l'épargne salariale du 19 février 2001

Plan d'Épargne Interentreprises (PEI)

nous consulter

## ■ PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

Dans le cadre des lois relatives à l'épargne salariale du 19 février 2001 et du 21 août 2003

Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises (PERCO-i)

nous consulter

## ■ CONTRAT D'ASSURANCE VIE

### ÉCUREUIL RETRAITE PRO

Contrat d'assurance à cotisations périodiques entrant dans le cadre de la loi Madelin

nous consulter

## ■ PRO-T-G

Offre globale « Madelin » répondant aux besoins « Retraite » et « Prévoyance » (santé, arrêt de travail, invalidité, décès des professionnels)

nous consulter

## ■ LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

### Virements émis vers l'étranger<sup>(1)</sup>

#### Virements SEPA

- |   |                 |
|---|-----------------|
| • Frais par virement automatisable avec BIC/IBAN <sup>(2)</sup> | 3,57 €          |
| • Virement SEPA permanent                                       | 0,63 €/virement |
| • Virement SEPA télétransmis                                    | 0,15 €/virement |

frais par virement automatisable avec BIC/IBAN

#### Autres virements (en euros ou en devises)

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| • Commission de transfert <sup>(3)</sup>                         | 0,10 % - mini 16,68 € |
| • + commission de change (si virement en devises) <sup>(3)</sup> | 0,05 % - mini 15,00 € |
| • Frais de recherche sur virement international ou SEPA          | 25,50 €               |

### Virements reçus de l'étranger

#### Virements SEPA automatisés

Gratuit

#### Autres virements (en euros ou en devises)

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| • Commission de rapatriement  | 14,16 €               |
| • + commission de change (si virement en devises) <sup>(3)</sup>    | 0,05 % - mini 15,00 € |
| • Commission de correction (si coordonnées incomplètes ou erronées) | 15,00 €               |

### Païement de chèque émis à l'étranger par nos clients<sup>(1)</sup>

#### En euros

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| • Commission de service                    | 0,10 % - mini 14,61 €<br>maxi 96,44 € |
| • + commission de transfert <sup>(3)</sup> | 0,10 % - mini 16,68 €                 |

#### En devises

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| a - commission de service                    | 0,10 % - mini 14,61 €<br>maxi 96,44 € |
| b - + commission de change <sup>(3)</sup>    | 0,05 % - mini 15,00 €                 |
| c - + commission de transfert <sup>(3)</sup> | 0,10 % - mini 16,68 €                 |
| Minimum de perception (a + b + c)            | 46,29 €                               |

(2) A la tarification des opérations internationales peut s'ajouter la récupération des frais réclamés par les correspondants étrangers.

(3) Cf règlement européen 2560/2001 du 19/12/2001.

(4) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 80 000 €.

## Encaissement de chèque payable à l'étranger, remis par nos clients<sup>(2) (5)</sup>

### En euros

- Commission de service 0,10 % - mini 14,61 €  
maxi 96,44 €

### En devises

- a - commission de service 0,10 % - mini 14,61 €  
maxi 96,44 €

- b - + commission de change<sup>(4)</sup> 0,05 % - mini 15,00 €  
minimum de perception (a+b) 29,61 €

Frais de retour sur chèque impayé<sup>(2)</sup> 36,97 €

Chèque en CFA, XOF, XAF, AUD nous consulter

## Paiement d'effet simple domicilié sur notre établissement

### En euros

- Commission de service 0,10 % du montant - mini 14,61 € - maxi 96,44 €
- + commission de transfert 0,10 % du montant - mini 16,68 €

### En devises

- Commission de service 0,10 % du montant - mini 14,61 € - maxi 96,44 €
- + commission de transfert 0,10 % du montant - mini 16,68 €
- + commission de change 0,05 % du montant - mini 15,00 €

## Encaissement d'effet simple payable à l'étranger

### En euros

- Commission de service 0,10 % du montant - mini 14,61 € - maxi 96,44 €

### En devises

- Commission de service 0,10 % du montant - mini 14,61 € - maxi 96,44 €
- + commission de change

Frais de retour sur effet revenant impayé 37,00 €

(2) A la tarification des opérations internationales peut s'ajouter la récupération des frais réclamés par les correspondants étrangers.

(3) Cf règlement européen 2560/2001 du 19/12/2001.

(4) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 80 000 €.

**Opérations liées au compte en devise**

Virement de compte à compte (compte devise - compte euro)

- Commission de change<sup>(4)</sup> 0,05 % - mini 15,00 €

**Services liés aux opérations internationales**

Frais de courrier	10,70 €
Commission de téléx, renseignements commerciaux	Frais réels
Frais de swift	31,60 €
Frais de recherche	nous consulter
Opérations diverses de portefeuille (prorogation, avis de sort)	26,30 €
Copie de document (avis d'opération, message swift...)	3,50 €/document

Disponibilité des fonds :

- remise chèque en euros payable dans l'U.E en "crédit Sauf Bonne Fin" : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E en "crédit Sauf Bonne Fin" : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en "Crédit Après Encaissement" : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.

### **Coordonnées bancaires :**

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

Le BIC (Business Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement SEPA et tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

### **Chèque :**

Moyen de paiement permettant au titulaire ("tireur") d'un compte-chèques de régler un achat, une dette ou encore de faire un don en faveur d'une autre personne ("bénéficiaire"). Un chèque est valable un an et 8 jours à compter de la date indiquée sur le chèque.

### **Chèque de banque :**

Chèque émis par la banque et dont la provision est garantie.

### **Dates de valeur :**

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

### **Délai d'encaissement :**

Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, le montant du chèque est, en principe, disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement.

Aussi, la Caisse d'Epargne vous fait-elle une avance sur le chèque remis à l'encaissement aussi longtemps que ce délai d'encaissement existe et qu'elle vous permet d'utiliser la provision apportée par ce chèque. La Caisse d'Epargne peut refuser de faire une avance sur un chèque tant que

le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 15 jours ouvrés au maximum). La provision sera alors indisponible.

**Incidents de fonctionnement du compte :**

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).

**Agios :** intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

**Commission d'intervention :** somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

**Rejet de chèque :** refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

**Rejet de prélèvement :** refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

**Commission de mouvement :**

Commission proportionnelle calculée sur le montant des opérations de débit enregistrées sur le compte au taux précisé dans les conditions particulières du contrat. Commission imputée au compte chaque trimestre.

**Commission de plus fort découvert :**

Rémunération de la banque pour immobilisation de capitaux que lui impose la possibilité pour le titulaire d'utiliser sans préavis son découvert. Cette commission se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois au taux (par mois) précisé dans les conditions particulières du contrat. Commission imputée au compte chaque trimestre.

**Détermination du taux effectif global (T. E. G.) :**

L'arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global (T.E.G.)

appliqué. Le T.E.G. comprend les intérêts, commissions ou rémunération de toute nature afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le T.E.G. est un taux annuel proportionnel à un taux journalier exprimé pour 100 euros (articles L.313.1 et suivants et articles R.313.1 et suivants du code de la consommation).

Le taux journalier (ou taux de période) est calculé selon la formule suivante :  $[(\text{intérêts} + \text{commission sur le plus fort découvert mensuel}) / \text{addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés par leur durée en jour}] \times 100$ . Le T.E.G. est calculé en multipliant le taux journalier ci-dessus par le nombre de jours de l'année en cours selon la formule :  $\text{taux journalier} \times \text{durée de l'année civile en jour (365 ou 366)}$ .

### **Intérêts débiteurs :**

Les intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur.

Pour les comptes en euros, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des articles L.313.1 et suivants et articles R.313.1 et suivants du code de la consommation, chapitre Prêts aux entreprises "Découvert en compte", publié en fin de chaque trimestre civil au journal officiel.

Le calcul s'effectue de la façon suivante :  $[(\text{addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés par leur durée en jours}) \times \text{taux conventionnel}] / \text{durée de l'année civile en jours (365 ou 366)}$ .

### **Frais de tenue de compte :**

Les frais de tenue de compte sont appliqués chaque trimestre pour un montant forfaitaire précisé dans les conditions particulières du contrat.

Vous pouvez également consulter le lexique "compte-chèques et cartes" sur le site Caisse d'Épargne [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

■ **Assurance : 09 69 36 45 45<sup>(1)</sup>**

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les **Assurances<sup>(2)</sup>** de la Caisse d'Épargne.

■ **Perte / Vol : 09 69 36 39 39<sup>(1)</sup>**

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le **Centre d'Opposition Caisse d'Épargne**.

■ **Web Coffre : 09 69 36 27 00<sup>(1)</sup>**

Pour tout besoin d'assistance pour votre **Web Coffre**.

■ **Assistance Technique : 09 69 39 29 52<sup>(1)</sup>**

Pour toute aide, contactez votre **Assistance technique** Caisse d'Épargne.

(1) Appel non surtaxé.

(2) Numéro d'information concernant uniquement les contrats de BPCE Assurances.

### ■ **Votre Conseiller Caisse d'Épargne**

Vous souhaitez des renseignements, nous faire part d'une difficulté... contactez  **votre conseiller Caisse d'Épargne** sur sa ligne directe (appel non surtaxé) dont le numéro figure en haut à gauche de votre relevé de compte.

### ■ **Site Internet Caisse d'Épargne : [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup>**

Pour toute information complémentaire.

### ■ **Département Relations Clientèle**

En cas de problème sur le fonctionnement de votre compte, et si aucune solution amiable n'a pu être trouvée avec votre agence, le **Département Relations Clientèle** peut intervenir pour réexaminer votre demande. Pour le contacter :

**Par courrier** : Caisse d'Épargne  
Département Relations Clientèle  
42 boulevard Eugène Deruelle - BP 3276  
69404 Lyon Cedex 03

#### **Par Internet :**

Le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant : [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup> – Rubrique Contacts – Votre Caisse d'Épargne.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

# CONDITIONS ET TARIFS DES SERVICES BANCAIRES ET OPÉRATIONS

AUX PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ | 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011



[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)